

ARTISANS DU PAYS LOIRE BEAUCE, RELEVEZ LES ÉCO-DEFIS !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Artisans et commerçants, venez relever au moins 3 défis sur la **prévention** et la **gestion des déchets**, les **économies d'énergie**, **l'eau**, les **transports** ou encore les **éco-produits**.

Cette opération **gratuite** vise à valoriser, par la délivrance d'un label, les actions concrètes que vous menez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources.

> Quelques exemples d'éco-défis :

- J'effectue le tri sélectif de mes déchets.
- Je composte mes déchets organiques.
- Je négocie avec mon fournisseur la reprise ou la mise en consigne de certains emballages.
- Je réutilise les matériaux (cartons, palettes, etc.).
- J'utilise des supports de présentation réutilisables.
- Je propose des produits en vrac.
- J'effectue un suivi de ma consommation d'eau.
- Je mets en place des mousseurs pour réduire les consommations d'eau.
- Je fais entretenir mes appareils frigorifiques par une entreprise qualifiée.
- J'effectue un suivi de mes consommations d'énergie.
- J'isole mon local.
- Je choisis un contrat d'énergie garantissant 100% d'énergie renouvelable.
- J'utilise des produits ecolabellisés pour l'entretien de mon local.
- Je propose des produits locaux/de saison à mes clients.
- Je forme mes salariés à l'éco-conduite.

COMMENT OBTENIR LE LABEL « ECO-DEFIS » ?

> Quelles conditions pour participer ?

Votre entreprise doit être implantée sur l'une des communes du Pays Loire Beauce et vous devez accepter de présenter vos pratiques en toute transparence.

> Un accompagnement personnalisé

Dès votre inscription, un premier rendez-vous avec la conseillère de la CMA Loiret permet de cibler les défis les plus adaptés à votre activité. Puis, tout au long de la démarche, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et gratuit de la CMA Loiret, pour vous conseiller dans la mise en œuvre d'actions simples et efficaces pour la préservation de l'environnement.

> La labellisation

A l'issue de l'accompagnement, un comité de labellisation se réunit pour étudier les défis que vous avez relevés et décider de l'attribution du label « Eco-défis des commerçants et artisans » aux entreprises participantes. Vous serez ensuite convié à une cérémonie de remise des labels en présence des acteurs locaux et de la presse pour partager vos bonnes pratiques.

VALORISEZ VOTRE ENTREPRISE

Vous engagez dans les éco-défis c'est :

- **améliorer votre image auprès de votre clientèle et profiter d'une plus grande visibilité** grâce à un kit de communication gratuit ;
- **bénéficier d'un avantage commercial fort** en étant identifié comme une entreprise éco-responsable, alors que 90 % de consommateurs interrogés se disent prêts à privilégier un artisan-commerçant qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement (*Source : enquête consommateurs septembre 2008 – CCIP Val-de-Marne*) ;
- **profiter d'un accompagnement personnalisé** de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret.

LE CALENDRIER DE L'ÉDITION 2018-2019

- > **Dès maintenant, inscrivez-vous** auprès de la CMA Loiret par courrier ou mail en indiquant vos coordonnées complètes avec la phrase « je participe aux Eco-défis ».
- > **D'octobre 2018 à mai 2019**, soyez accompagné(e) par la CMA Loiret.
- > **En juin 2019**, valorisez vos défis lors d'une cérémonie de remise des labels Eco-défis.

RETOUR EN CHIFFRES SUR LA 2^{ème} ÉDITION DES ECO-DEFIS 2017-2018

- > **40 entreprises** labellisées
- > Des entreprises implantées sur **16 communes** différentes
- > **383 défis** relevés au total, soit 10 en moyenne par entreprise
- > **7 secteurs d'activités** concernés : la production/fabrication dont les Métiers d'art, l'optique, les soins à la personne (coiffure et esthétique), les métiers de bouche, les fleuristes, le bâtiment et le secteur automobile.

Retrouvez la liste des entreprises labellisées sur le site Internet de la CMA Loiret : www.cma45.fr/fiche/participer-aux-eco-defis

Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret

Amélie LIVINAL - Chargée de développement économique - Environnement

28, rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249

45012 ORLEANS CEDEX 1

Tél. 02 38 65 40 16

a.livinal@cma-loiret.fr

PETR du Pays Loire Beauce

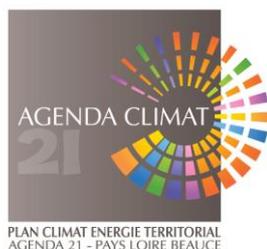
Camille DUBRULLE – Chargée de mission Climat Energie

2, rue du Docteur Henri Michel

45130 MEUNG-SUR-LOIRE

Tél. 02 38 46 01 70

pcet.loire.beauce@orange.fr



L'opération Eco-Défis constitue l'une des 40 actions de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial du Pays Loire Beauce.

Retrouvez l'intégralité du programme d'actions sur www.paysloirebeauce.fr

Les partenaires financiers

CETTE OPERATION EST COFINANÇÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE, L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

